



RESPONSABILITÉ DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Objectif de la formation

Appliquer les obligations réglementaires et responsabilités qui incombent au chef d'établissement en matière de sécurité incendie et de protection du public dans les établissements recevant du public.

Public

Responsables d'établissements recevant du public ou leurs délégataires.

Compétences développées

- Évaluer au quotidien le niveau de sécurité de son établissement et de son public pour sa protection contre l'incendie.
- Intégrer les obligations de l'exploitant d'ERP en matière de sécurité incendie et de protection du public.

Documents pédagogiques

Remise d'un livret couleur à chaque stagiaire. Cours illustrés et interactifs adaptés au contexte professionnel.

Exemple de registre de sécurité. Formateur qualifié ayant une expérience de management de l'hygiène et de la sécurité.

Formation en Intra & Inter entreprise

Organisation de la formation

Pré-requis

Aucun

Durée

7h (1 jour)

Effectif

De 1 à 10 stagiaires

Document de validation

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.

Organisme de délivrance

1er GEST

Attribution finale

Attestation de formation

Engagement qualité 1er GEST



Délivrée par ATALIA CERTIFICATION

REPUBLIC FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

+ ACTIONS DE FORMATION



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous certaines conditions (nous consulter).

THÉORIE
100 %



PRATIQUE
0%

Stratégie pédagogique

Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion. Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle

Nos intervenants

Formateur qualifié en management de l'hygiène et de la sécurité.



Matériel pédagogique

Exposés, exercices pratiques d'application et échanges d'expériences. PC ou tablette et vidéo-projecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard

PARTIE THEORIQUE - 100%

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE

PRISE DE CONSCIENCE DE TOUTES LES SITUATIONS POUVANT COMPROMETTRE LA SÉCURITÉ DANS UN ERP

LES PARTICULARITÉS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT

MAÎTRISE DES RISQUES

ACCUEIL DU PUBLIC

RESPONSABILITÉS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

LES VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET LEUR SUIVI

LES OBLIGATIONS DE FORMATION

LES OBLIGATIONS LIÉES À LA MAINTENANCE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PLAN D'ÉVACUATION

PROPOSER UNE ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT